



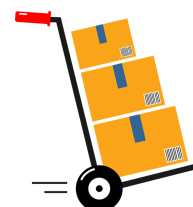
CSE ESTIVAUX

Debrief # CSE

ACADEMIE FRANCE TRAVAIL DEMENAGE EN JANVIER

Proximité de la gare Lille Flandres - 172 rue Pierre Mauroy - Janvier 2027

L'ambition est de mettre à disposition une surface moderne à destination des futures formations des agents **France Travail et également des acteurs du RPE.**



Les locaux font partie d'une copropriété partagée avec d'autres entreprises.

La **CFDT** espère la poursuite de modernisation des outils de formation et attend que ce changement mette en valeur le travail de qualité des formateurs permanents et occasionnels de l'académie France Travail.

Aussi, La **CFDT** a voté favorablement à ce projet de déménagement

Bon à savoir :

Après le déménagement, la restauration sera libre et remboursable par note de frais. La réservation des hôtels se poursuivra sur OGD

Place PMR : chaque stagiaire dans cette situation pourra informer au préalable l'Académie qui organisera le stationnement, tout en privilégiant préalablement le recours des transports en commun.

Cyclistes : la direction s'est engagée à rendre accessible des emplacements vélos.

LA HALLE DE L'EMPLOI

Point de vue de la CFDT :

La **CFDT** salue l'engagement et la qualité de travail des agents et managers travaillant à la Halle.

La **CFDT** a toutefois interpellé la direction sur le manque de mesures d'impacts en termes de retour à l'emploi en comparaison de ces mêmes activités réalisées dans les sites. Or, ceci est crucial dans un contexte où l'établissement prône un **projet d'efficience.**

Ce concept « **Halle** » sera démultiplié dans sa globalité ou de manière sectorielle dans d'autres territoires de la région.





CSE ESTIVAUX

Debrief # CSE

FRAUDE INTERNE A FRANCE TRAVAIL



Transparence sur les risques - **ZERO** tolérance

De quoi parle-t-on ?

La **fraude interne** : un acte intentionnel commis par un collaborateur de France Travail, visant à détourner un dispositif de l'institution pour en retirer un avantage indu, à son profit ou à celui d'un tiers.

Point de vue CFDT FT HDF

Si la lutte contre la fraude est une exigence légitime, il aura fallu découvrir 21 cas – dont un ayant perduré treize ans – pour réaliser qu'il existait quelques "angles morts". Heureusement, la DR a assuré qu'il ne s'agit ni de surveiller les agents, ni d'instaurer un climat de suspicion ; tout en multipliant les tests et les croisements de données (cumul activité avec une indemnisation, IBAN commun, ARCE, exercice d'une activité externe incompatible avec les missions de France Travail). Aux vues des cas repérés depuis 3 ans, **cela représente 0.04% de l'effectif total de France Travail.**

Evidemment ces fraudes doivent être sanctionnées, mais la CFDT demande avant tout une vraie prévention primaire qui consiste à éliminer le risque.

La **CFDT** attire l'attention de la Direction Régionale à être vigilante à la manière de présenter le sujet. Une communication qui serait centrée sur les fautes ne pourrait être qu'anxiogène. La **CFDT** propose à la Direction Régionale, de rappeler aux agents ce qui est possible de faire ou non, dans le cadre de nos activités France Travail.

La **CFDT** sera particulièrement vigilante à ce que ces **tests protègent réellement les personnels de France Travail, sans transformer l'exception en règle, ni la confiance en contrôle permanent.**



TANDEM : un boulot pour 2 !

La Direction Régionale souhaite tester « l'emploi en tandem ». Il s'agit de permettre à deux agents de partager le même poste, sur des plages horaires complémentaires, avec une responsabilité partagée et explicitée.

La CFDT a demandé à ce que le cadre national lui soit fournie car aucun élément n'a été transmis.

Pour la **CFDT**, l'idée reste à creuser puisqu'elle pourrait permettre à des collègues de poursuivre leur activité avec un tandem, lorsqu'un agent prend une retraite progressive par exemple.



CSE ESTIVAUX

Debrief # CSE



Point de contact à moins de 5 kms

Une volonté de déploiement du « **dispositif Point de Contact à moins de 5 Kms** » sur l'ensemble de la Région Hauts de France est affichée, après une première expérimentation dans le Département du Pas de Calais, sur la commune de VERCHOCQ.

Un point de contact, du ressort d'une municipalité, vise à permettre aux demandeurs d'avoir accès à nos services numériques à moins de 5kms.

La direction régionale insiste sur l'absence de mobilisation d'agents FT et de coût financier pour la mise en place de ces lieux.

La CFDT salue l'initiative et l'ambition de « ne laisser personne au bord de la route », visant notamment à lever les barrières liées à la mobilité.

La CFDT restera toutefois vigilante lors du déploiement sur chaque département, afin que le cadre initial soit respecté.

TOUS EN SHORT !



Dans le cadre d'une démarche de prévention, la direction régionale propose d'étendre le test mené actuellement par Doullens à 10 autres agences.

Le test consiste à proposer aux agents volontaires de participer à des séances de sport doux. Un appel à candidature sur chaque DD et lieux DR sera mené, en lien avec la possibilité offerte par les clubs engagés présents sur les Hauts-de-France.

La **CFDT HDF** salue un tel projet ; le sport étant un vecteur de santé majeure et de solidarité. Ce projet, à l'initiative de l'employeur, devra le rester et ne pas venir imputer le budget des Activités Sociales et Culturelles.





CSE ESTIVAUX

Debrief # CSE

SWILE : encore un peu de pouvoir d'achat

L'aviez-vous remarqué ?

Cette petite cagnotte sur votre application Swile ?

C'est du cashback. **Du pouvoir d'achat supplémentaire !!!**

Il permet d'accumuler des montants sur votre cagnotte grâce aux transactions effectuées avec vos titres-restaurant.

Comment ça fonctionne ?

C'est simple !

Je vais déjeuner dans un restaurant local ou me cherchez à manger chez un partenaire local qui accepte la carte Swile.

Je règle mes achats avec ma carte Swile.

Ma cagnotte s'alimente automatiquement chaque semaine grâce à la 1ère transaction de la semaine.

Le cashback, d'un maximum de 3 % (en fonction des partenaires locaux) est calculé sur la base du montant dépensé en titres restaurant.

Comment je le récupère ?

- soit vous décidez de virer le montant directement sur votre compte bancaire
- soit vous l'utiliser au moment d'une transaction.

Si vous souhaitez virer le montant sur votre compte bancaire : il vous suffit de cliquer sur virement et de suivre la procédure (d'identification et en renseignant votre IBAN).

Sinon, la manière la plus optimale est d'utiliser le cashback comme complément de paiement. Cela vous permet de payer plus que la limite autorisée en titre restaurant (25 € par jour).

Par exemple, vous pourrez payer une addition de 27 € directement avec votre carte Swile. 25 € seront prélevés sur vos titres restaurant et 2 € seront prélevés sur la cagnotte.

Et si le solde de ma réserve "titres restaurant" ne contient que 20 €, que ma cagnotte est de 2 € et mon addition de 27 € ? Pas de panique, vous pouvez payer 22 € avec la carte Swile et les 5 € avec un autre moyen de paiement.

A ce propos : Le saviez-vous ?

Vous pouvez également jumeler votre carte bancaire pour compléter vos transactions. Pour cela, il vous suffit d'aller dans l'onglet "Carte", d'activer le relais par CB. En cas de transactions supérieures aux montants de votre plafond titres restaurant + cagnotte, votre CB prendra le relais.





CSE ESTIVAUX

Debrief # CSE

Sébastien BALDINU votre Représentant Syndical au CSE

Vos élus CSE :

Barbara LENGLET
Mélanie POSTEL
Catherine LALIBERTE
Christine JOLY
Valérie CAILLAUX
David VERSCHAEVE
Yannick DECROIX
Karim CHERBI
Christophe CLIN

Si vous avez des questions, des remarques,
contactez-nous

LA CFDT, à vos côtés, reste à votre écoute

Votre prochain CSE, le 24 Septembre 2026